

# Projet d'accueil

Accueil extrascolaire de l'école  
de Poix (Paul Verlaine)



## 1. Table des matières

2.	INTRODUCTION.....	3
3.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
I.	CONTACTS :.....	3
II.	OBJECTIFS.....	4
III.	PUBLIC CIBLE.....	5
IV.	PARTICIPATION FINANCIERE.....	5
V.	HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL.....	6
VI.	TAUX D'ENCADREMENT.....	7
VII.	FORMATION DES ACCUEILLANTES.....	8
VIII.	SÉCURITÉ.....	9
4.	PROJET EDUCATIF.....	10
I.	DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE.....	10
II.	LE FONCTIONNEMENT.....	12
III.	LISTES DU MATÉRIEL.....	15
IV.	EXEMPLES DE BRICOLAGES/ACTIVITÉS.....	16

## 2. INTRODUCTION

Les enfants méritent un réel troisième lieu de vie, à côté de l'école et de la famille, dans lequel s'épanouir.

La Ville de Saint-Hubert organise un service d'accueil pour les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans avant et après l'école ainsi que le mercredi après-midi. Il vise à offrir aux enfants des activités de développement multidimensionnel afin de contribuer à leur épanouissement global. L'accueil est encadré par du personnel qualifié, et vise à répondre aux besoins de l'enfant selon le moment où il est accueilli. L'accueil extrascolaire a également pour but de permettre aux parents de concilier leur vie privée et vie professionnelle.

Ce document est établi en collaboration avec l'ensemble des intentions éducatives que poursuit le Pouvoir Organisateur dans le cadre de l'accueil des enfants.

*Références légales :*

- Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;
- Code de Qualité de l'Accueil de l'ONE.

## 3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### I. CONTACTS :

- **Pouvoir Organisateur :**

Ville de Saint-Hubert  
Place du Marché, 1  
6870 Saint-Hubert  
Numéro de compte bancaire : BE92 0910 0051 3523

- **Coordinatrice ATL :**

Madame Mélanie COUSSÉE  
✉ melanie.coussee@saint-hubert.be  
☎ 061/26.09.68

- **Responsable ATL :**

Madame Léontine BENOIT  
✉ leontine.benoit@saint-hubert.be  
☎ 061/26.09.69

- **Echevin compétent :**

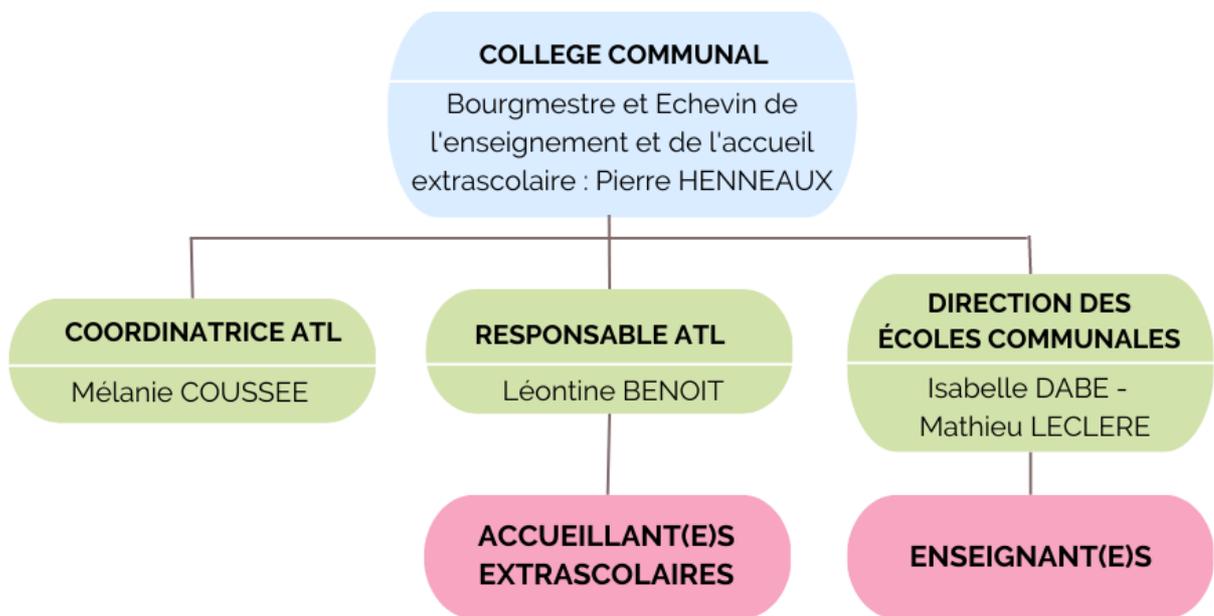
Monsieur Pierre Henneaux, Echevin de l'enseignement et de l'accueil extrascolaire  
✉ pierre-henneaux@saint-hubert.be

- **Site Internet de l'accueil temps libre de Saint-Hubert :**

<https://atlsainthubert.wixsite.com/atlsainthubert>

- **Organigramme ATL :**

## ORGANIGRAMME ATL



## II. OBJECTIFS

L'accueil extrascolaire donne l'occasion aux parents de confier leurs enfants à des professionnels et dans une structure de qualité avant et après les cours. L'accueil est inscrit dans le programme

de coordination locale pour l'enfance (CLE<sup>1</sup>) de Saint-Hubert. Il propose un accueil répondant au Code de qualité régi par l'ONE.

Conformément à l'article 3 du décret ATL, il poursuit les objectifs suivants :

1. Contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
2. Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
3. Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

### III. PUBLIC CIBLE

L'accueil est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles communales, sans distinction de sexe, culture, religion et nationalité.

Il est également ouvert sur demande, par courrier postal, au Pouvoir Organisateur, aux frères et sœurs (de 2,5 ans à 12 ans) des enfants scolarisés dans une autre école communale.

### IV. PARTICIPATION FINANCIERE

La participation financière des parents est organisée comme suit :

- 0,50€ par heure entamée
- 3,25€ pour l'accueil du mercredi après-midi (forfait)

Afin de faciliter la gestion et le pointage des enfants dans les accueils, nous générons un QR code nominatif qui est scanné lors de leur arrivée et de leur départ. Les factures sont envoyées mensuellement par courrier postal.

---

<sup>1</sup> Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Le paiement des accueils extrascolaires du matin et du soir peut être déduit fiscalement. L'attestation fiscale est remise aux parents en ordre de paiement, par courrier postal. Ce document reprend la fréquentation de l'enfant à l'accueil du matin et du soir durant toute l'année civile (de janvier à décembre). L'accueil du midi n'étant pas reconnu comme accueil extrascolaire par le décret ATL, le coût des repas n'est pas déductible. Pour cette raison, le coût repris sur le document de déductibilité fiscale ne correspond pas au montant repris sur les factures, sauf si l'enfant fréquente uniquement l'accueil du matin et/ou du soir.

## V. HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

Les 5 accueils disposent d'horaires propres, régulièrement adaptés aux besoins des parents.

**Arville** : Rue de Wacomont, 28

Lundi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h30

Mardi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h30

Mercredi : de 7h00 à 8h15 et de 12h30 à 18h30

Jeudi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h30

Vendredi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h30

Lundi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mardi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mercredi : de 7h00 à 8h15 et de 12h30 à 18h00 (à l'accueil centralisé d'Arville)

Jeudi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Vendredi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

**Awenne** : Grand Rue, 14

Lundi : de 7h à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mardi : de 7h à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mercredi : de 7h à 8h15 et de 12h30 à 18h00

Jeudi : de 7h à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Vendredi : de 7h à 8h15 et de 15h30 à 18h00

**Poix** : Rue des Ardenes, 21

Lundi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 17h30

Mardi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 17h30

Mercredi : de 7h00 à 8h15 et de 12h30 à 18h00 (à l'accueil centralisé d'Arville)

Jeudi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 17h30

Vendredi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 17h30

**Hatival (maternelle)** : Rue de Saint-Hubert 1

Lundi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mardi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mercredi : de 7h00 à 8h15 et de 12h30 à 18h00 (à l'accueil centralisé d'Arville)

Jeudi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Vendredi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

**Vesqueville** : Rue du Centre, 13

Lundi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mardi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Mercredi : de 7h00 à 8h15 et de 12h30 à 18h00 (à l'accueil centralisé d'Arville)

Jeudi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

Vendredi : de 7h00 à 8h15 et de 15h30 à 18h00

**Hatival (primaire)** : Rue de l'Eglise, 23

- **Organisation du mercredi après-midi :**

Pour la bonne organisation, chaque semaine, il est demandé aux parents d'informer les accueillantes via un SMS le lundi soir au plus tard pour les mercredis après-midi. Le sms peut être envoyé la veille pour l'accueil des autres jours.

Arville	Vesqueville	Hatrival	Awenne	Poix
0476/64.00.02	0474/25.76.54	0477/28.00.08	0477/28.31.31	0478/28.00.12



Un ramassage est organisé depuis chaque implantation n'ayant pas d'accueil le mercredi après-midi, vers l'accueil centralisé à Arville. C'est pourquoi il est indispensable de ne pas oublier l'inscription des enfants. Si le nombre d'inscription est élevé, une autre implantation sera ouverte.

Une accueillante accompagne les enfants lors du trajet, qui dure moins de 30min.

- **Organisation des journées pédagogique :**

Lors des journées pédagogiques, la Ville de Saint-Hubert organise un accueil pour les parents qui le souhaitent, sur inscription. Le tarif pour la journée est de 5€ par enfant (non déductible).

- **Organisation des vacances scolaires :**

Il n'y a pas d'accueil des enfants scolarisés au sein de l'école communale durant les vacances scolaires. Les parents sont orientés vers les stages/plaines de vacances.

## VI. TAUX D'ENCADREMENT

Le taux d'encadrement des accueils extrascolaires respecte le cadre légal fixé par décret ATL, à savoir : environ 18 enfants par accueillante pour les accueils extrascolaires de moins de 3 heures consécutives. Le responsable ATL veille à ne pas s'éloigner de ce taux d'encadrement.

Nos accueillantes travaillent seules ou à deux, en fonction du nombre d'enfants. La Responsable ATL peut être appelée en renfort en cas de problème ou une autre personne désignée au préalable qui pourrait renforcer l'équipe.

## VII. FORMATION DES ACCUEILLANTES

### - Formations individuelles :

Les accueillantes sont recrutées sur base d'épreuves écrite et orale. Elles disposent d'un diplôme reconnu par l'ONE ou d'une qualification de base et suivent régulièrement différentes formations reconnues par l'ONE. Les accueillantes et responsable de projet d'accueil poursuivent une formation continue d'environ cinquante heures par période de trois ans. Les formations sont choisies en fonction des besoins rencontrés par les accueillantes.

### - Formations collectives :

Des formations collectives sont organisées avec l'ensemble des accueillantes des différents milieux d'accueils. Lors des journées de formation, l'accueil est susceptible d'être fermé. Les parents sont alors prévenus dans un délai raisonnable.

### - Réunions de coordination :

Afin d'établir un fil conducteur entre les différents accueils (tous réseaux d'enseignement confondus), de permettre aux accueillantes d'échanger leurs expériences professionnelles et d'avoir un suivi des activités, des réunions de coordination avec l'Échevine de la jeunesse, la Responsable ATL et la Coordinatrice Accueil Temps Libre (ATL) sont organisées.

### - Le devoir de discrétion

Les accueillantes sont tenues au devoir de discrétion. Elles ne divulguent pas ce qui leur a été confié par l'enfant, les parents et/ou les professionnels (instituteur, PMS, ...).

Toutefois, si une attitude ou un comportement est interpellant, les accueillantes sont tenues d'en faire part aux personnes compétentes.

## VIII. SÉCURITÉ

### - Fiche santé

En début d'année scolaire, une fiche santé est à remplir pour chaque enfant. Celle-ci reprend des informations essentielles pour le bon déroulement de l'accueil extrascolaire. Les éventuels besoins spécifiques de chaque enfant sont à renseigner sur cette fiche. Les fiches santé des enfants qui fréquentent l'accueil centralisé seront transmises aux accueillantes de l'école qui les accueille.

### - Trousse de soins

Les accueillantes disposent d'un téléphone et d'une trousse de soin (visible de tous) respectant les recommandations ONE :

- Antiseptique
- Sérum Physiologique
- Compresses stériles
- Assortiment de pansements hypoallergéniques
- Bandes de gazes élastiques ou bandes Velpeau
- Pince à épiler
- Pince à tiques
- Tampons alcoolisés ou désinfectant pour le petit matériel
- Gants à usage unique
- Couverture de survie
- Liste des numéros utiles
- Pommade apaisante

En cas d'urgence, l'accueillante contactera les parents, qui seront invités à venir récupérer leur enfant. Si ceux-ci ne sont pas joignables, elle appellera le médecin traitant référencé sur la fiche d'inscription ou le 112 pour les cas les plus graves. Une accueillante ne peut emmener les enfants aux urgences en voiture.

Une personne est désignée, pour chaque implantation, comme contact en cas d'urgence, afin d'assurer la bonne surveillance des enfants.

Les accueillantes sont régulièrement formées aux premiers secours et aux bons gestes à avoir en cas de bobos.

Les lieux d'accueil sont aménagés de manière à éliminer tout danger pour l'enfant et les accueillantes veillent tant que possible à leur sécurité. Les cours de récréation sont protégées par des murs ou des barrières. Les enfants n'ont également aucun accès à quelconque produit toxique.

#### - **Assurances :**

Les accueils étant sous la responsabilité communale, les assurances suivantes sont souscrites par la Ville :

- Couverture de la Responsabilité Civile Générale
- Incendie, Protection juridique, dégâts des eaux (pour les lieux d'accueil)
- Accident du travail (pour le personnel)
- Accident scolaire (pour les enfants)

## 4. PROJET EDUCATIF

### I. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

#### - **Pour un 1er accueil**

Lors d'une nouvelle arrivée, l'enfant et sa famille réalisent une visite des locaux extrascolaire avec l'équipe éducative de l'école. Le fonctionnement de l'accueil extrascolaire est abordé et l'équipe peut répondre à toutes les questions des parents et de l'enfant. L'accueillante présente l'enfants aux autres et est attentive à son intégration.

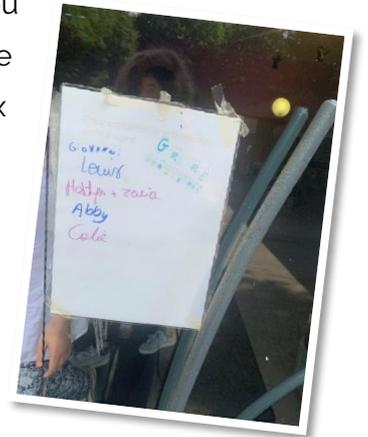
#### - **L'accueil du matin**

L'accueil des enfants se fait dès 7h00 dans le local extrascolaire de l'école, situé dans un coin de la classe de maternelle. Lorsque le parent vient déposer l'enfant, l'accueillante vient vers eux afin d'accueillir l'enfant et récolter les éventuelles informations à transmettre (s'il a déjà déjeuné ou pas, s'il y a un changement au niveau de l'heure de retour...). Le parent peut prendre le temps de dire au revoir à son enfant pour faciliter la transition entre la maison et l'accueil. Si la séparation est difficile, l'enfant peut garder son doudou ou sa tétine, l'accueillante est toujours disponible pour un gros câlin.

Les parents sont invités à spécifier, sur une feuille à l'entrée, si leur enfant est inscrit à l'accueil du soir. Pour une question pratique, seuls les parents d'enfants en prématernelle et 1ere maternelle peuvent rentrer dans le couloir. Les autres enfants sont déposés à la porte extérieure.

L'accueillante propose différents espaces aux enfants : un espace où ils peuvent déjeuner (les enfants peuvent apporter leur déjeuner et le manger sur place), et un espace coloriage, livres, ou encore petits jeux de construction. L'enfant est libre de choisir comment occuper ce temps libre.

Les enfants sont ensuite accompagnés par les institutrices en classe et la journée d'école peut démarrer vers 8h15.



### - **Le temps de midi**

Le nombre d'enfants étant beaucoup plus conséquent le temps de midi, les accueillant(e)s proposent des activités libres après le repas.

### - **L'accueil du soir**

A 15h30, lorsque l'école est finie, les enfants de primaire rejoignent les petits dans le local extrascolaire. Ils se rassemblent à table (à l'extérieur si le temps le permet) pour prendre leur collation. Il est demandé aux enfants de ranger les tables après.

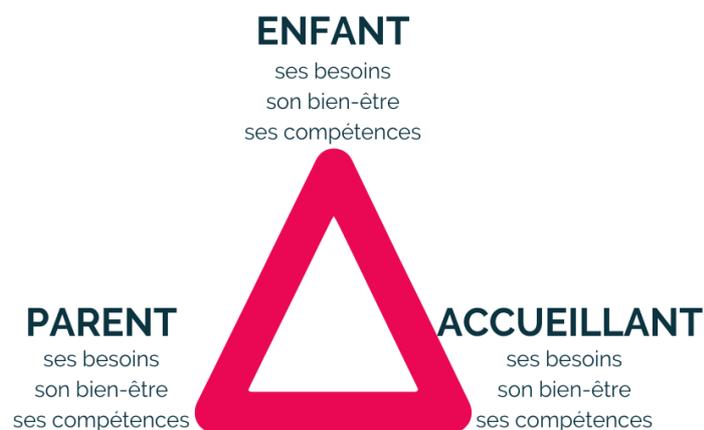
Ensuite, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs s'ils le désirent, l'accueillante n'est en aucun cas garante de la réalisation ou de la correction de ceux-ci.

Diverses activités thématiques sont proposées aux enfants (activités artistiques, jeux libres, jeux de rôles, jeux de société, éveil musical, ateliers culinaires...). La participation aux activités proposées par l'accueillante n'est pas obligatoire. Les enfants peuvent s'épanouir avec le jeu qu'ils souhaitent et/ou solliciter l'accueillante s'ils ont une idée d'activité.

Dès que le temps le permet, les activités sont organisées à l'extérieur. Les enfants peuvent profiter de la plaine de jeux et peuvent ainsi jouer librement, selon leur rythme, jusqu'à l'arrivée de leur parent. Au moment de son départ, l'enfant prend 5 minutes pour ranger le jeu avec lequel il était occupé et récupère ensuite ses affaires. L'accueillante se dirige vers le parent afin d'échanger si nécessaire.

## II. LE FONCTIONNEMENT

L'auteur M. J. EPSTEIN suggère que pour parvenir à un accueil de qualité, il convient de prendre en compte chacun des sommets du triangle : c'est-à-dire tant les enfants que les parents et les professionnels.



### - Pour l'enfant

L'accueil extrascolaire est un endroit de détente et de loisir. Pour le bien-être de l'enfant, l'accueil vise à remplir les objectifs suivants :

- L'épanouissement de l'enfant ;
- Le respect et la tolérance d'autrui ;
- La communication et l'écoute ;
- Apprentissage de la vie en communauté ;
- La solidarité
- Le respect des règles.

### La vie en groupe :

Par le jeu, l'enfant apprend à respecter des règles ; jouer ensemble est un apprentissage de la vie en communauté ; attendre son tour, c'est laisser une place à l'autre, lui donner une certaine reconnaissance, le respecter dans ses choix, le tolérer.

Vu la grande diversité d'âge entre les enfants, il est demandé aux plus grands d'aider les plus petits (lire les règles du jeu, leur expliquer, ...). Cette démarche permet aux plus grands d'acquérir le sens des responsabilités et aux plus petits de se sentir soutenus, plus en sécurité.

Responsabiliser les enfants fait partie du rôle des accueillantes. Tout au long de l'année, les enfants améliorent leur autonomie, non pas le plus rapidement possible, mais bien selon leurs capacités et les étapes de leur développement :

- Trier ses déchets
- Limiter le gaspillage
- Laver ses mains
- Mettre sa tirette, puis son manteau, ses chaussures...
- Aider les autres
- Apprendre la propreté
- Ranger les jouets
- Être responsables de leurs affaires

Laisser aux enfants le choix de participer ou non aux activités proposées par les accueillantes leur permet de se sentir respectés et écoutés.

Les règles sont expliquées oralement tout au long de l'année. Les accueillantes s'adaptent aux comportements de chaque enfant.

En cas de non-respect des règles de vie, les accueillantes montre à nouveau les règles et les réexplique personnellement aux enfants. En mettant l'accent sur la réparation, les enfants pourront construire petit à petit le sens de la responsabilité. La réparation peut consister à remettre en état ou lorsque c'est possible à compenser. L'intérêt de la réparation est qu'elle prend en considération l'enfant lésé.

Si un enfant a des besoins spécifiques, les accueillantes prennent soin d'expliquer la situation et veillent à l'inclusion parfaite de l'enfant.

#### Gestion des émotions :

Différentes solutions sont proposées aux enfants quant à la gestion des émotions : ils peuvent se défouler physiquement ou préférer un temps calme.

Le conflit entre enfants est inhérent à la vie de groupe. Cela permet à l'enfant de grandir et d'apprendre à vivre avec autrui.

En cas de conflit, les enfants sont invités à se séparer et à se remettre de leurs émotions dans un endroit calme. Ils peuvent expliquer ensemble le problème et trouver ensemble un compromis.



Les enfants sont invités à adopter un comportement réparateur : excuses orales, via une lettre ou un dessin.

Les accueillantes tiennent à être disponibles pour l'enfant si celui-ci a besoin d'elle, en cas d'émotion difficile.

#### Bien-être et hygiène :

Pour la santé des enfants, nous demandons aux parents de veiller à ce que les collations apportées soient saines et à ce que l'enfant apporte une gourde d'eau. En cas d'oubli, des gobelets d'eau sont à disposition des enfants.

Les accueillantes veillent au bien-être de l'enfant en mettant un point d'attention à la température, à la luminosité, et au niveau sonore des espaces.

L'hygiène fait également partie des points d'attention des accueillantes : les enfants ont un accès rapide à l'évier et se lavent les mains avant chaque repas.

Le local d'accueil respecte un maximum le rythme des enfants. Par exemple, les toilettes sont adaptées aux plus petits grâce à un adaptateur. Une table à langer est également à disposition des accueillantes.

#### **Pour le parent**

Le projet pédagogique est distribué aux parents lors de la première entrée scolaire de l'enfant. Il peut être retransmis sur simple demande aux accueillantes ou à la responsable de projet.

L'outil « Classe Dojo » est une plateforme d'information pleinement exploitée par l'accueillante pour faire passer des messages à l'attention des parents.

Les accueillantes se tiennent à la disposition des parents pour établir une communication de qualité. Les parents peuvent échanger lors de l'arrivée de leur enfant ou au moment de partir. Si un parent souhaite s'entretenir plus longuement avec les accueillantes, il est tout à fait possible de demander un rendez-vous verbalement afin de discuter de manière plus approfondie d'une demande ou d'un besoin spécifique.<sup>1</sup>

La structure de l'école se voulant familiale, les accueillantes apprennent à connaître chaque enfant et peuvent s'adapter aux situations dans la mesure du possible et des moyens.

Quand la situation se présente, un travail en réseau peut se mettre en place : famille – accueillants – enseignants - personnel infirmier – PMS - ...

**- Pour l'accueillante**

Les accueillant(e)s sont « les personnes » de référence, « les piliers » du milieu d'accueil.

Ils veillent, au travers des moyens mis à leur disposition à atteindre les objectifs fixés dans le projet éducatif et lors des réunions de coordination.

Personnes neutres, attentives et bienveillantes, elles vont aider au mieux les enfants à s'épanouir durant ces temps de loisirs. Elles sont à l'écoute des enfants et de leurs parents.

Les accueillantes sont partie intégrante de l'équipe de l'école. La communication avec les enseignants est primordiale pour la bonne transmission des informations.

### III. LISTES DU MATÉRIEL

Voici la liste du matériel récréatif à disposition des enfants :

**- Liste des jeux d'intérieur :**

- Dessins ; crayons marqueurs et peintures
- Jeux de société
- Puzzle
- Livres
- Legos
- Dominos
- Voitures
- Animaux
- Coin doudous/nounours

**- Liste des jeux d'extérieur :**

- Poussettes
- Plaine de jeux
- Ballons
- Rubans
- Craies
- Grosses voitures
- Vélos, trottinettes
- Plaine de jeux

Tous vos dons de jouets, matériels divers, ... sont les bienvenus pour l'organisation d'activités au sein de l'accueil extrascolaire.

#### IV. EXEMPLES DE BRICOLAGES/ACTIVITÉS

Les accueillantes proposent aux enfants divers bricolages ou activités selon les thématiques du moment, voici quelques exemples des années précédentes :

- **Carnaval :**  
Réalisation d'un masque
- **Pâques :**  
Décoration d'un œuf de pâques.
- **Halloween :**  
Bricolage de fantôme
- **Noël :**  
Décoration d'une boule de Noël en pâte à sel ou en bois.

